



## Decision prefecture pour rdv pacs

Par rik3004, le 03/10/2014 à 18:09

bonjour a tous!

je viens ici dans le but de trouver une reponse aux doutes que je me pose depuis.je suis pacsé avec une francaise de puis 11juin et j'ai voulu avoir un rdv a la prefecture de rennes par internet(nouvelle procedure),j'ai eu une reponse comme quoi il faudrait avoir un visa long séjour et je devrais l'obtenir auprès du consulat francais dans mon pays par consequent pas de rdv.ma question est la suivante  
risquerais je un oqtf ou la presence de la police chez nous?que dois je faire?